



L'Eco du tri

Trions juste pour recycler mieux !

Janvier 2005 - n°4

Sommaire :

Les Eco chiffres : Le point sur la collecte du verre, des emballages et du papier

P. 2



*L'évolution du tri sélectif :
une année 2004
meilleure.*

Compostage : La collecte des déchets alimentaires décalée

P. 2



*Enfin, des sacs
en amidon de maïs
remplaceront le papier.*

L'Eco Dossier :

La gestion informatisée des déchetteries

P. 2 et 3



*Les déchetteries
s'informent :
un meilleur contrôle
et une facturation des
apports professionnels.*

Place aux Objets Encombrants :

Le planning de collecte pour l'année 2005

P. 4



*Les Objets
Encombrants :
près de 700 tonnes
collectées par an.*

Edito :



Chers ECO Citoyens,

Le tri sélectif de nos déchets est un sujet qui préoccupe de nombreuses personnes, tant en termes de pratique que de coûts. Et la presse locale nous le rappelle bien souvent..., à sa manière..., objective, bien sûr!

Pourtant, il s'agit bien là d'un geste majeur, indispensable et qu'il faut respecter au quotidien. Bien évidemment, la naïveté n'est pas de mise. Mais la langue de bois non plus!

Nous payons aujourd'hui nos errances passées.

Celles de ne pas avoir respecté ce qui nous permet, encore aujourd'hui, de bien respirer : notre belle planète bleue.

Déposer des déchets au fond d'un trou caché par soucis d'économie ?

C'est faire payer nos enfants demain ! En matière de coût, certes, mais de santé bien plus encore !

Aussi, au SMIEEOM, nous faisons notre devoir, soucieux de respecter l'environnement et conscients que les coûts associés peuvent paraître élevés aux yeux de certains.

D'ailleurs, il serait bon parfois de ramener ce coût à la journée et de le comparer au service rendu...

Bien heureusement, je représente des Administrés et des Élus qui soutiennent nos actions. La preuve, le tri sélectif sur notre territoire est en forme et le budget du syndicat n'a augmenté que de 2% en trois ans, malgré la mise en place de la collecte sélective, la construction du Biocentre de Choussy, etc.

Pour autant, nous attendons de la part de l'ETAT plus de responsabilités et de "mettre sous pression" cette industrie de la distribution qui nous inonde au quotidien d'emballages inutiles.

À QUAND LA LIMITATION DES DÉCHETS À LA SOURCE !

Je vous souhaite une bonne année 2005.

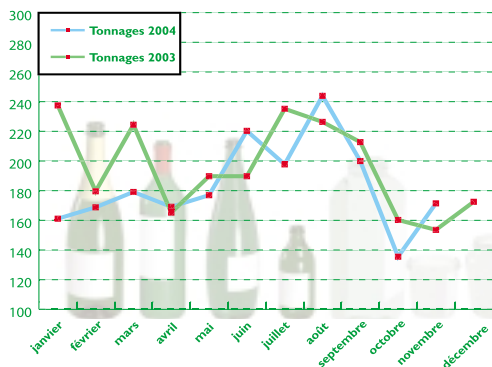
TRIONS JUSTE POUR RECYCLER MIEUX !

Michel Delalande
Président



Les Eco Chiffres

Le point sur la collecte du verre, des emballages et du papier

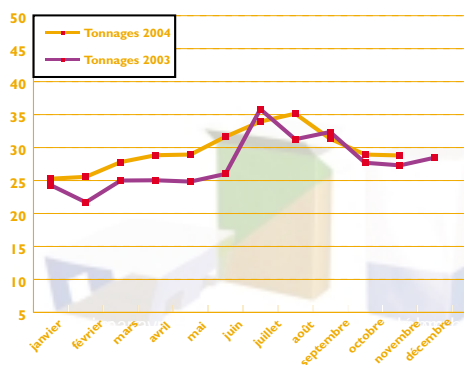


Verre

43,54kg/hab./an collectés en 2003

41,41kg/hab./an collectés en 2004 (hors décembre)

La collecte du verre est moins fructueuse en 2004 (- 5%). Toutefois, la production d'emballages en verre suit la même tendance. Par contre, trop de bouteilles en verre se retrouvent encore dans nos poubelles !



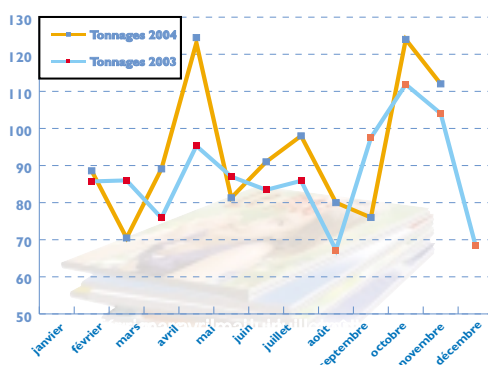
Emballages

6,18kg/hab./an collectés en 2003

6,73 kg/hab./an collectés en 2004 (hors décembre)

9% d'augmentation pour 2004. Une belle progression qu'il s'agira de renouveler pour l'année 2005. Toutefois, nous sommes actuellement à 20% de refus de tri, c'est beaucoup trop!

AMELIORONS !



Papier

19,66kg/hab./an collectés en 2003

21,19kg/hab./an collectés en 2004 (hors décembre)

8% d'augmentation pour 2004. Une belle performance pour le papier encore cette année, d'autant plus que nous avons réduit notre refus de tri à seulement 6%.

Bravo !

CONTINUONS NOS EFFORTS !

Compostage

La collecte sélective décalée !

La mise en place de la collecte sélective des déchets alimentaires, prévue pour la fin de l'année 2004, a été décalée au 1^{er} semestre 2005. En effet, cette collecte, inédite en Région Centre, demande encore quelques réflexions importantes afin de garantir le succès de l'opération.

Comme cela avait été prévu, les grandes communes du SMIEEOM seront d'abord concernées par cette collecte.

Celle-ci s'effectuera via des sacs biodégradables (finalement, l'amidon de maïs a été retenu à la place du papier car cette matière présente visiblement de meilleures qualités de biodégradabilité et de stockage).

Bien entendu, le syndicat informera la population concernée avec la remise d'un guide de tri.

Merci de votre patience, mais il aurait été vraiment risqué de commencer cette collecte sans en avoir pris toutes les mesures !

Nous comptons à nouveau sur votre compréhension et votre citoyenneté.

La valorisation de vos déchets organiques permettra de limiter leur mise en décharge, onéreuse et non écologique.

TRIONS JUSTE POUR COMPOSTER MIEUX !



Bienvenus aux habitants de LASSAY SUR CROISNE !

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la commune de Lassay-sur-Croisne est adhérente au SMIEEOM du Val de Cher.

Ainsi, le SMIEEOM du Val de Cher y assurera la collecte des déchets ménagers ainsi que la collecte sélective (verre, papiers et emballages), la collecte des objets encombrants, la gestion des déchetteries, le compostage, etc.

Très prochainement, les administrés auront à leur disposition des bacs à roulettes (fin du 1^{er} semestre 2005).

La collecte des déchets ménagers au porte à porte s'effectue désormais le **lundi après-midi**.



L'Eco dossier : les déchetteries s'informatisent



Dans le cadre d'un projet piloté par la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, le SMIEEOM a été retenu avec deux autres structures territoriales (Communauté d'Agglomération d'Orléans et le SICTOM de Courville) pour expérimenter un outil informatique dans les déchetteries.

En effet, le but de ce projet est de permettre une meilleure reconnaissance des apports de déchets issus de l'activité professionnelle et de facturer ses dépôts en fonction du type des déchets et de leur quantité.

Du fait de leur activité, la plupart des professionnels génèrent des déchets en grandes quantités. Et souvent, la question de leur gestion est problématique.

Pourtant, une déchetterie est un équipement de proximité qui peut répondre à cette demande. Ainsi, conscient de ce constat, le SMIEEOM a décidé, en partenariat étroit avec la chambre des métiers de Loir-et-Cher, de continuer à recevoir les déchets d'activité professionnelle dans ses 5 déchetteries.

Toutefois, ces apports seront soumis à des **prescriptions quantitatives, qualitatives et financières.**

Financières, car il est normal que les professionnels participent à la gestion de leurs déchets dont le volume est souvent important et sans aucune mesure avec la production d'un simple ménage.

Le principe de ce projet n'est pas de récupérer de l'argent facilement. Il s'agit simplement de formaliser une situation rendue complexe (engorgement des déchetteries) sans pour autant ponctionner sévèrement nos artisans et nos commerçants qui sont déjà suffisamment mis à contribution. Ainsi, les prix pratiqués ne seront pas exagérés et permettront toujours aux professionnels d'utiliser les services indispensables d'une déchetterie.

Pour ce faire, chaque activité professionnelle se verra dotée d'un badge jaune à code barre qui autorisera l'accès aux déchetteries après la signature d'une convention d'acceptation.

Ainsi, les gardiens des déchetteries disposeront d'un lecteur informatique de badges d'accès qui enregistrera le type et le volume de déchets apportés. A sa sortie, le professionnel disposera d'un ticket récapitulatif des dépôts qu'il aura effectués justifiant la facturation correspondante qui suivra.



La mise en place du système est prévue pour le 1^{er} semestre 2005.

Des journées pour la remise des badges aux professionnels sont déjà définies :

- | | |
|--|-----------------|
| - Mairie de Candé sur Beuvron : | le 02 mars 2005 |
| - Bureau du SMIEEOM à Saint Aignan sur Cher : | le 21 mars 2005 |
| - Centre de loisirs de Selles sur Cher : | le 24 mars 2005 |
| - Mairie de Contres : | le 25 mars 2005 |
| - et à confirmer ultérieurement à la mairie de Montrichard : | le 28 mars 2005 |

Bien évidemment, ces dates seront à nouveau communiquées à tous les acteurs concernés dans le cadre de communications parallèles. La déchetterie de Noyers sur Cher sera la première équipée et servira de site pilote avant une mise en place définitive sur les quatre autres équipements. Pour information, les administrés du SMIEEOM seront eux aussi dotés de badges qui leur permettront simplement de justifier de leur domiciliation dans l'une des communes adhérentes du SMIEEOM. L'accès aux déchetteries demeurera gratuit pour les administrés.

Place aux Objets Encombrants

Le Planning de collecte pour l'année 2005



	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1			POUILLÉ									
2			ANGÉ		CONTRES							
3			COUFFY		FEINGS					SELLES/CHER		
4				BOURRÉ	FRESNES					ST-JULIEN/CHER		
5				ST-JULIEN/CHER					VALAIRE	FAVEROLLES/CHER		
6				FAVEROLLES					GY EN SOLOGNE	BILLY		
7			SELLES/CHER	ST-ROMAIN/CHER					ROUGEOU		ST-AIGNAN/CHER	
8			GY EN SOLOGNE								CHÂTEAUVIEUX	
9			BILLY		LES MONTILS							
10			COUDES		CANDÉ/BEUVRON					LASSAY/CROISNE		
11				ST-GEORGES	PONTLEVOY					MUR DE SOLOGNE		
12				CHISSAY	COUR CHEVERNY				CHÂTILLON/CHER	SOINGS EN SOLOGNE		CONTRES
13				VALLIÈRES					MEHERS	ST-ROMAIN/CHER		MEUSNES
14		NOYER/CHER	MUR DE SOLOGNE						COUDES			SEIGY
15		ST-AIGNAN/CHER	SOINGS EN SOLOGNE						SASSAY			
16		LASSAY/CROISNE	SASSAY									
17			MEUSNES							FEINGS		
18				MONTHOU/CHER			CHEMERY			FOUGÈRES/BIÈVRE		
19				THENAY			NOYERS/CHER		MAREUIL/CHER	FRESNES		
20				FOUGÈRES		MONTRICHARD	ST-AIGNAN/CHER		COUFFY	COUR CHEVERNY		
21						SAMBIN			CANDÉ/BEUVRON		THÉSÉE	
22						MONTHOU/BIÈVRE		VALLIÈRES	THENAY		MONTHOU/CHER	
23						LASSAY/CROISNE		PONTLEVOY			CHEMERY	
24								CHOUSSY		MONTRICHARD		
25				CHATEAUVIEUX				OISLY		NOYER/CHER		
26				SEIGY					ST-GEORGES			
27									CHISSAY			
28		THÉSÉE							POUILLÉ			
29								CONTRES	ANGÉ			
30								MEUSNES				
31	MONTRICHARD							SEIGY				

Les Objets Encombrants, quels sont ces monstres ? !

Les objets Encombrants

Les Objets Encombrants, également dits "Monstres", sont des déchets dont le volume ne permet pas en règle générale un dépôt en déchetterie. Ainsi, sont compris uniquement dans la dénomination d'Objets Encombrants à collecter au porte à porte :

- les ustensiles ou appareils ménagers au rebut
- les sommiers et vieilles literies
- les vieilles ferrailles
- les appareils sanitaires au rebut
- les rebuts de menuiserie
- les rebuts de plomberie plo

Le saviez-vous ?

Un habitant du Smieeom produit en moyenne chaque année 14 kg d'Objets Encombrants !
Soit quasiment 700 tonnes par an en totalité.

Les déchets présentés à la collecte devront être de volume compatible avec les camions de ramassage. Vos objets encombrants devront être déposés en limite de voie, la veille au soir du jour de ramassage.

Destination la déchetterie

Trop souvent, nous constatons des dépôts de déchets qui ne sont pas des objets encombrants. En effet, ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants les déchets suivants :

- les déchets à caractère toxique (pots de peinture, bidons d'huiles usagées, etc.)
- les gravats, décombres et débris d'un chantier d'habitation
- les cartons d'emballages
- les pneus avec ou sans jantes
- les déchets verts (feuilles, branches, gazon, etc.)
- les emballages ménagers valorisables (bocaux et bouteilles en verre, cartonnets, bouteilles en plastique).

Ces déchets, hormis les ordures ménagères, devront obligatoirement être déposés dans les 5 déchetteries du SMIEEOM. Merci de votre compréhension et de votre participation à la protection de notre environnement.

SMIEEOM du Val de Cher

26 place Wilson - BP 90 - 41110 Saint Aignan sur Cher
Téléphone : 02 54 75 76 66 - Télécopie : 02 54 75 76 60
Adresse électronique : sieeomvaldecher@wanadoo.fr

